

soixante ans s'annoncent à peine quand la glace cède sous le poids. Elle se noya ainsi que l'instincteur English qui était accouru à son aide.

Le Vol à l'Ecole des Mines

L'hypothèse du vol commis par un familier de l'Ecole s'affirme de plus en plus.

Paris, 29 décembre. — M. Cosin, commissaire de police de l'Odéon, a passé tout son après-midi à l'Ecole des Mines pour y poursuivre son enquête sur le vol audacieux dont nous avons longuement entretenu nos lecteurs.

M. Haastrom, juge d'instruction, accompagné de son greffier, de l'inspecteur principal de la sûreté Dol, du brigadier Lecrozier et de l'inspecteur Carreau, est venu rejoindre le magistrat et son secrétaire, M. Braconnier, et a longuement discuté avec eux les phases possibles du mystérieux cambriolage.

Les magistrats et M. Delafond, le directeur de l'Ecole, sont tombés d'accord : le vol a été commis par un familier de l'Ecole, et les traces d'effraction ont été faites pour égarer la justice.

Aujourd'hui, à deux heures, M. Bertillon, chef du service anthropométrique, prendra les empreintes digitales de tout le personnel de l'Ecole.

L'avocat qui avait demandé à déposer, M. Lefèvre, a été entendu hier. Il a raconté que, passant rue Auguste-Comte, vendredi, vers quatre heures et demie, il remarqua un individu vêtu en chauffeur, qui escaladait un petit mur de côté des serres. Ce mur n'est qu'un mur de soutènement sans importance. De plus il paraît vraisemblable que l'individu en question soit un ami des jardiniers qui circulent continuellement dans ce coin à l'heure où il a été vu.

La proposition de M. Lefèvre n'a donc pas répandu beaucoup de lumière sur cette troublante affaire.

Le faïscage des présomptions se renferme de plus en plus en faveur de l'hypothèse du vol commis par un familier et l'arrestation du voleur paraît prochaine.

Bendarmes pris pour des malfaiteurs

Brest, 29 décembre. — A la suite des agressions nocturnes qui ont été commises ces temps derniers sur les soldats de faction devant la poudrière de Quélizvan, à Recouvrance, l'autorité militaire a donné des ordres

pour que ceux-ci soient, la nuit, doublés. Malheureusement, les soldats ne cessent de se montrer dans un certain état d'insouciance.

Or, une de ces dernières nuits, deux gendarmes maritimes de la caserne du Carpon faisaient une ronde, le long du mur d'enceinte de l'arsenal, quand ils arrivèrent à la hauteur des deux sentinelles. Celles-ci, surprises et effrayées, crièrent la basonnète aussitôt et firent les commotions d'usage. Les gendarmes plongés dans l'obscurité, n'eurent que le temps de décliner leurs qualités et de faire connaître le mot de ralliement. Les sentinelles allaient en effet tirer.

L'autorité militaire, informée des faits, a ouvert une enquête. Les sentinelles ont affirmé qu'elles ont, par deux fois, répété les sommations aux gendarmes avant que ces derniers, qu'elles prenaient pour des malfaiteurs, se soient fait connaître. Les gendarmes, au contraire, ont soutenu qu'ils ont répondu à la première sommation des sentinelles, mais que celles-ci étaient dans un état de saisisse, ce qui les empêchait de se reconnaître par le mot de ralliement.

L'autorité militaire, en vue d'éviter une nouvelle méprise qui pourrait peut-être, cette fois, avoir des conséquences plus sérieuses que la première, a demandé à l'autorité maritime de faire à l'avenir modifier l'itinéraire des rondes de nuit à ces gendarmes.

Le vice-amiral de Marolles, préfet maritime, s'est rendu à Quélizvan, pour voir lui-même l'état des lieux.

Une femme incendiaire

Elle avait mis le feu à deux maisons

Cherbourg, 29 décembre. — Dans la petite commune d'Ecquevilleville, deux mystérieux incendies ont détruit à deux jours de distance une ferme appartenant à M. Victor Charbon et une exploitation agricole dont le propriétaire M. Beaujour habite Cherbourg. Au total, les pertes s'élevaient à trente-deux mille francs.

Le parquet s'est transporté sur les lieux afin de procéder à une enquête sur ces incendies dont les causes restent complètement ignorées.

L'information a amené l'arrestation d'une mère, la femme Racine, née Jeanne ancienne locataire de l'immeuble de M. Charbon. Elle a d'abord tenté d'incriminer un voisin; mais sa culpabilité étant à peu près prouvée, elle a été écrouée. Elle est mère de deux enfants.

DECORATION, AMEUBLEMENT, TAPISSERIE Ancien Etablissement G. TURCK & Co SELVES & Co 201, 203, rue Solférino, LILLE 312

Mort d'un guérisseur

Marvejols, 29 décembre. — Il vient de mourir, à Marvejols, à l'âge de 80 ans, un « guérisseur » de campagne, dont la réputation s'étendait, non seulement en Lozère, mais sur une grande partie des départements limitrophes du Cantal et de l'Aveyron.

Il se nommait Pierre Crepin, mais était communément désigné par le diminutif « Pierret ».

Il savait tout juste lire et écrire. Les remèdes ordonnés par lui étaient des plus simples. Ils avaient pour base la poix de coridon et la feuille de frêne ou de noyer. Les poix servaient à confectionner des emplâtres, topiques, etc. Les feuilles entraient dans la composition des médicaments intérieurs : tisanes, décoctions, toniques. Il tâchait en outre de remonter le moral des malades en leur inspirant confiance.

M. Marvejols, le jousant d'une telle popularité que, malgré son manque d'instruction, il fut, pendant de longues années, conseiller d'arrondissement et que, à chaque renouvellement du Conseil municipal, il était élu le premier et souvent le seul de sa liste. M. Crepin professait des opinions républicaines.

Suicide d'un réfugié russe à la Santé

Paris, 29 décembre. — Il y a environ deux mois, une explosion eut lieu dans un hôtel meublé de la rue des Lyonnais, où habitait deux réfugiés russes. L'enquête qui fut ouverte à ce sujet démontra que l'accident s'était produit au moment où les deux étrangers, qui se nommaient Beïlinof et Martynof, fumaient des explosifs. En conséquence, ils furent arrêtés, et une information fut ouverte par M. Bourdeaux, juge d'instruction. Les inculpés furent écroués à la Santé. Or, l'un d'eux, Beïlinof, s'y est suicidé. On l'a trouvé pendu dans sa cellule au moyen d'un des draps de son lit.

Après le discours du Chancelier Berlin, 29 décembre. — Suivant les journaux de Berlin, une grande amertume régnait en Alsace-Lorraine à la suite du discours du chancelier.

« Quel pauvre pays est le nôtre ! » s'écriaient les Alsaciens-Lorrains. Ce n'était pas assez

EN ALSACE-LORRAINE

Après le discours du Chancelier Berlin, 29 décembre. — Suivant les journaux de Berlin, une grande amertume régnait en Alsace-Lorraine à la suite du discours du chancelier.

« Quel pauvre pays est le nôtre ! » s'écriaient les Alsaciens-Lorrains. Ce n'était pas assez

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPECIAL

M. Clémenceau et les Radicaux

Démision de l'ancien président du Conseil

Paris, 29 décembre. — M. Béranget se charge de dissiper dans l'« Action » les doutes que son passage au sein de la démission de M. Clémenceau comme membre du parti radical et radical-socialiste, c'est l'aveu d'un échec.

Nous croyons savoir, de notre côté, que M. Vallé s'est rendu lui-même chez M. Clémenceau pour lui demander de reprendre sa démission. Le président a refusé dans sa mission, d'où colère de M. Béranget qui voit, dans la décision de M. Clémenceau, un geste caduc.

La lettre de M. Clémenceau à M. Vallé doit être considérée comme la réponse à la conversation de M. Combes avec M. Jaures.

Le vicaire autoritaire qui dès 1905, criait : « Messieurs les radicaux, je vous attends », et les menait ensuite à la cravache jusqu'à l'abîme, leur cria maintenant de son poste de guérite : « MM. les radicaux, bonsoir ! »

Dans la Légion d'honneur

Ministère de la Marine

Paris, 29 décembre. — Le vice-amiral Leygue est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Sont promus au grade de commandeur : les contre-amiraux Richier, Poir et Nény. Au grade d'officier, (au titre du Maroc) le capitaine de vaisseau Olivier et le capitaine de frégate Boyer.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

L'évêque de Bayonne n'est pas candidat

Bayonne, 29 décembre. — Le « Semaine Religieuse » du diocèse de Bayonne, par Mgr Gueyre, évêque de Bayonne, son candidat aux élections législatives dans la deuxième circonscription de Bayonne.

La Représentation Proportionnelle

A ROUEN

Rouen, 29 décembre. — Le comité républicain de la Seine-Inférieure vient de décider qu'il n'accordera son concours, aux prochaines élections législatives, qu'à des candidats ayant inscrit, dans leur programme, l'élection des députés avec représentation proportionnelle, et qui prendront l'engagement de faire aboutir la réforme dans le plus bref délai possible.

L'ANTIMILITARISTE ODRU

Un meeting mouvementé à Paris

Paris, 29 décembre. — Sous la présidence du député Odru, suspendu de ses fonctions, un meeting avait lieu, ce soir, à la salle de Tivoli-Vaux-Hall.

Dans son discours, M. Odru a violemment attaqué l'Eglise, qu'il dit être l'éternelle ennemie de l'école laïque.

L'archevêque Sébastien Faure succède au professeur Odru et se proclame à son tour, le défenseur de la laïque, contre l'Eglise chrétienne; il repousse toutefois le monopole. Hervé proteste contre ces dernières paroles, et, au contraire, se déclare monopoleur à l'outrance (sic).

Après Hervé, voici venir M. Duruy qui lui reproche de vouloir le monopole, d'étouffer de liberté. Hervé veut répondre, un autre anarchiste bondit à la tribune, vigoureusement soutenu par une trentaine d'amis. Aussitôt commence un vacarme effroyable. La tribune est envahie et une bagarre éclate, des coups sont échangés. Finalement, Hervé peut se faire entendre. S'il est partisan du monopole, c'est parce que le parti révolutionnaire n'a rien à en craindre, étant données les tendances du corps enseignant.

De nouveaux orateurs veulent se faire entendre, mais le tumulte reprend de plus belle, et les assistants se retirent en masse. M. Odru lève la séance au milieu de cette agitation.

Les "Premières" à Paris

THEATRE DE L'ATHENEE

Le « danseur inconnu », comédie en trois actes de M. Tristan-Bernard

Paris, 29 décembre. — La comédie de M. Tristan-Bernard, le « Danseur inconnu », a remporté, à l'Athénée, un très grand succès. C'est un véritable chef-d'œuvre, à la fois de grâce et de gaieté; elle a, de plus, l'avantage d'être honnête et de pouvoir être vue, même par les jeunes filles.

M. Bernard est un ironiste plein de finesse et un psychologue très délicat. Nulle part, mieux qu'en ces trois actes, il ne nous fait donner d'admirer toute l'étendue de ses merveilleuses qualités.

Henri Calvel, jeune homme que la fortune n'a point gâté, s'est glissé sans y être convié, dans un bal de noces où il rencontre une jeune fille bien connue et bien dotée, Mlle Berthe; ils éprouvent, soudain, l'un pour l'autre, un très vif penchant. Henri, grâce à la complicité d'un ami, passe pour Henry, représentant de commerce et devient le fiancé de Berthe. Mais bientôt ce mensonge répugne à l'amoureux; il renonce à épouser l'héritière; celle-ci, ravie de cette délicatesse, refuse de reprendre sa parole. Le mariage se fera.

Cette pièce est admirablement jouée par M. Brulo et Mlle Nory, qui forment un couple charmant.

LA LUTTE SCOLAIRE

Les incidents

Auxerre, 29 décembre. — Deux pères de famille se sont présentés à l'école mixte de Saint-Pierre, et ont déclaré qu'ils venaient retirer leurs enfants parce qu'on mettait entre les mains de ceux-ci des livres condamnés.

L'un des pères de famille, qui est maire d'une commune voisine, ayant aperçu, sur une table, un cours de morale condamnée, prit le livre et en déchira quelques pages.

LA TEMPÊTE A TOULON

Une barque de pêche chavirée. — Emouvant sauvetage

Toulon, 29 décembre. — Au cours d'une violente tempête, une barque de pêche, montée par plusieurs hommes, a chaviré au large de la rade de Vignettes, et a disparu subitement. Au moment où l'embarcation sombrait, le submersible « Cigogne », qui effectuait des essais en plongée, vit sa situation critique et émergea précipitamment souleva la barque et la remonta à la surface.

Parmi les hommes qui se trouvaient sur la barque, les autres ont été recueillis au moment où leurs forces les abandonnaient.

La Mort de Mme Guoin

Les deux soldats soupçonnés

Paris, 29 décembre. — L'enquête conduite, à Montargis, par la brigade mobile, a démontré que les deux soldats aperçus dans le wagon de première classe où se trouvait Mme Guoin, n'appartiennent pas à la garnison de cette ville, ni à celle de Melun. Ils seraient bien casernés à Paris, mais leurs familles habitent Melun.

Les recherches sont activement poussées et tout fait croire que c'est maintenant une question d'heure pour établir leur identité.

Un cyclone à Sainte-Menehould

Importants dégâts

Sainte-Menehould, 29 décembre. — Un violent cyclone s'est déchaîné sur la région de Sainte-Menehould, accompagné d'une pluie torrentielle.

A Morement, les toitures de nombreuses habitations ont été enlevées. Les dégâts sont très importants. L'Aisne et la Marne débordent.

LA GRACE DE MATTIS

Paris, 29 décembre. — C'est ce soir, seulement que Mattis a été mis en liberté, c'est au Palais de Justice, qu'il lui fut donné connaissance de la lettre de grâce. Il apprit en même

L'accident sur les côtes de la Guyane

Fonctionnaires noyés

Paris, 29 décembre. — Le gouverneur de la Guyane vient de confirmer, par télégramme, les enseignements fournis sur les conditions dans lesquelles s'est produit, en mer, l'accident à une chaloupe de l'Administration pénitentiaire et dans lequel plusieurs personnes ont trouvé la mort. Le gouverneur ajoute qu'il s'agit bien d'un accident et non d'une mutinerie de forçats.

Terrible drame à Dijon

Dijon, 29 décembre. — Un peintre, nommé Momet, ayant menacé de tuer son beau-frère qui lui refusait de l'argent, a reçu, de ce dernier, cinq coups de revolver et un coup de hache, que son propre père, outré de sa conduite, lui a assésé sur le crâne.

LA SECURITE DE LA NAVIGATION MARITIME

Paris, 29 décembre. — M. de Kerqueré, député, a déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour but de modifier la loi concernant la sécurité de la navigation maritime. Il demande que les dispositions de la loi du 17 avril 1907, ne s'appliquent pas aux navires de 200 tonneaux de jauge brute et au-dessous, faisant une navigation autre que le long cours et accomplissant des voyages ne les éloignant pas de plus de 600 milles de tout port français.

LE CAS DE M. NEGRE

Paris, 29 décembre. — La Fédération Nationale d'Instituteurs a adressé au ministre de l'Instruction publique, une lettre dans laquelle elle lui demande de vouloir bien rendre à M. Nègre, la situation qu'il ne perdrait que par son absence, que l'inspecteur trop âgé de décisions prises par l'unanimité des instituteurs.

LE FEU DANS UNE EGLISE

Montpellier, 29 décembre. — Un cierge qui brûlait devant un autel de la basilique Saint-Pierre, a mis le feu à cet autel, ainsi qu'à la crèche de Noël. Plusieurs statues et un confessionnal ont été détruits.

LE COMMERCE FRANCO-AMERICAIN

Paris, 29 décembre. — Une dépêche de New-York à l'Agence Havas, dit que M. Calvé, sénateur français de la Charente-Inférieure, se trouve actuellement à New-York, où il a engagé des pourparlers relatifs à certaines questions touchant les traités de commerce.

UN EXPLORATEUR

Douves, 29 décembre. — Aujourd'hui est arrivé à Douves, l'explorateur Karl Kumm, qui vient de traverser l'Afrique de l'Ouest à l'Est en suivant un itinéraire que cet explorateur a parcouru pendant son voyage. L'explorateur et sa suite durent manger des cuirs bouillis pour tromper leur faim.

FIN DE GREVE

Chartres, 29 décembre. — Après une dernière entrevue entre les délégués grévistes et les patrons de Gallardon, un accord est intervenu. Un contrat décidant la reprise du travail a été signé entre les intéressés.

A LA DOUMA

Saint-Petersbourg, 29 décembre. — La Douma a repoussé par 151 voix contre 83 la demande d'interpellation sur l'assassinat du colonel Karpoff.

Les Journaux de Paris de jeudi matin

Paris, jeudi, 30 décembre.

M. CLÉMENCEAU ET LE PARTI RADICAL

De M. Jency, dans l'« Eclair » : « Vallé, président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, a dû être fort désagréablement surpris en ouvrant son courrier, hier soir, de lire la lettre par laquelle M. Clémenceau, membre adhérent, lui annonce sa démission d'un programme limité. Tant qu'il voudrait méler, dans une vague solidarité, des idées contradictoires pour conserver ou gagner des places, c'est-à-dire pour s'assurer, à tout prix, par n'importe quel moyen, le bénéfice du pouvoir, ils feront fausse route ».

De M. Jency, dans l'« Eclair »

« Si M. Clémenceau sort du parti radical en faisant claquer les portes, c'est à coup sûr bien moins pour sauvegarder un principe que pour servir ses vus et ambitions personnelles. »

M. Vallé, lui ne l'ignore, est candidat à la présidence du Conseil et ne se cache pas d'espérer un prochain faux pas de M. Briand sur la réforme électorale pour prendre sa place et faire les élections. Il ne s'agit pas, à l'exemple, que la route lui soit barrée, et il est trop habile pour ne pas chercher à renverser les ministères, pour que l'on puisse s'étonner de le voir donner un coup-jambon à celui que les communistes préparent dans la course. »

De l'« Humanité » : « Le coup de tête par lequel M. Clémenceau se rappelle à l'attention, n'est pas pour nous surprendre. L'instinct du politicien ne lui a jamais manqué. Il y a dix mois, il avait expédié M. Laffère à Toulon, pour obliger les radicaux à préparer le lit de mort de son collègue. Il y a dix jours, il a déjà terminé, mais M. Clémenceau voudrait néanmoins recommencer le coup qui lui a si bien réussi. »

« Si on pouvait nettoyer le Var de ces trois députés socialistes, sonner donc quel triomphe; et, du coup, bien en intuition du sentiment de la foule et ne reconnaît plus d'ennemi qu'à gauche. Où court-il ? Où s'arrêtera-t-il ? »

Le nouveau règne en Belgique

La maison militaire du roi ALBERT

La maison militaire du nouveau Souverain, a été définitivement constituée. En voici la composition : Adjudant général et chef de la maison militaire, le lieutenant-général Harry Jungbluth; aide de camp, le lieutenant-colonel Baron de Moor; commandant du département du grand écuyer, le commandant du Roy de Blicquy; officiers d'ordonnance, le capitaine commandant Tombeur, du corps d'état-major; le capitaine commandant adjoint d'état-major Cattoir, du 2e régiment d'artillerie. Le capitaine Maton est désigné en qualité de gouverneur du château de Laeken.

Les arrêtés royaux de nomination paraîtront, jeudi matin, au « Moniteur ».

La princesse Louise rentre à Budapest. La princesse Louise, qui s'était arrêtée quelque temps à Cologne, vient de partir pour Munich, d'où, après un court séjour, elle retournera directement à Budapest.

Ce que réclame le prince Philippe de Cobourg. D'après des déclarations du « Neues Wiener Tagblatt », le prince Philippe de Cobourg réclame le remboursement d'une somme de un million 311.000 couronnes, somme qui fut versée jadis par lui aux créanciers de sa femme, la princesse Louise.

UNE STATUE ÉQUESTRE DE LÉOPOLD II. Dans le plan de l'arcade du Cinquantième, M. Girault avait prévu une statue équestre du roi défunt qui devait faire face à la rue de la Loi. Elle devait être placée sur le terre-plein devant l'arcade Léopold II à qui ce plan fut présenté, prit en crayon. Cette partie du projet : « Pas de mon vivant », dit-il.

LE DÉGRÈVEMENT DES PETITES CÔTES FONCIÈRES EN 1910

La loi du 19 juillet 1909 dispose que le dégrèvement des petites cotisations foncières de propriétés non bâties ne dépassant pas au total, pour la part de l'Etat et pour le même contribuable, la somme de 25 francs, ordonné par la loi du 21 juillet 1897, sera de nouveau effectué en 1910.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont obtenu le dégrèvement en 1909 obtiendront la même remise d'impôt qu'en 1909, pourvu que : 1° La contribution personnelle mobilière à laquelle ils sont assujettis pour 1910 dans leurs diverses résidences ne dépasse pas, au total, 20 fr. (part de l'Etat); 2° Le chiffre du revenu cadastral indiqué sur leurs aveux de 1910 soit le même qu'en 1909.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard : 1° Des contribuables dont le revenu cadastral au 1er janvier 1910 est supérieur à celui de 1909; 2° Des contribuables, d'aliénations d'immeubles, etc., et qui, mal-

gré ces modifications, se trouveront encore dans les conditions voulues pour obtenir un dégrèvement de 25 francs.

Des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1909, mais qui y auront droit en 1910.

La déclaration de ces contribuables devra être rédigée sur une formule imprimée mise gratuitement à leur disposition dans les mairies et dans les perceptions. Elle devra, à peine de nullité, être accompagnée de la déclaration de l'impôt foncier de l'année précédente et du dernier rôle foncier ou personnel-mobilier intéressant le contribuable.

Les publicités trouvées dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des indications détaillées pour la rédaction des déclarations.

LES ECOLES D'ORIENT

De M. Henri Maret, dans la République française.

La question des écoles d'Orient, étant, comme tous les ans, revenue à la Chambre, a donné lieu, comme tous les ans, aux mêmes sottises. Il y a des gens qui déclament à pleins bras sur les intérêts de leur pays à la disparition d'un conseil d'instruction publique, mais qui ne s'occupent pas de proposer des programmes à l'usage des établissements scolaires; une simplification s'impose, laquelle est dans tous les esprits.

« Que les bambins soient de toutes leurs forces à l'heure de la culture et les voilà bacheliers; un avenir éblouissant leur est ouvert ».

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'opposent à la R. P. sentent bien aussi qu'ils vont contre le bon sens. »

« Si nous pouvions encore franchir ce cap, nous en aurons encore pour quatre ans. »

« Les décrets qui s'